

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.
(Aussi exploité sous le nom de
Centre communautaire Jean-Guy Drolet)**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2026

	Pages
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 à 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 16
ANNEXES	
A - Revenus d'inscriptions	17
B - Revenus de location	17
C - Subventions et autres soutiens financiers	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** qui comprennent le bilan au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif¹

Québec, Québec
Le 3 juin 2026

¹ Par Maude DeBlois, CPA auditrice

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

RÉSULTATS

	Exercice clos le 31 mars	
	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Activités de financement	10 659	8 569
Amortissement des apports reportés	39 625	39 431
Dons	5 734	1 945
Projet «Sécurité alimentaire»	219 514	168 737
Projet «Animation pour les aînés»		23 741
Quilles	54 709	54 194
Restauration et bar	18 984	18 281
Revenus d'inscriptions (annexe A)	509 139	489 596
Revenus d'intérêts	99 133	80 597
Revenus de bingo	41 447	52 669
Revenus de location (annexe B)	103 504	101 225
Subventions et autres soutiens financiers (annexe C)	1 399 716	1 258 839
	<u>2 502 164</u>	<u>2 297 824</u>
Charges		
Achats - restauration et bar	10 453	8 803
Allocations de retraite futures (note 10)		2 324
Amortissement des immobilisations corporelles	75 247	76 209
Assurances	28 270	23 805
Comptoir alimentaire	1 659	2 620
Dépenses générales	17 838	25 866
Électricité, chauffage et télécommunications	55 097	53 617
Entretien et réparations	153 859	116 371
Frais d'impartition - Centre Ferland	36 088	40 320
Frais de paiement	14 274	16 064
Frais pour les activités	36 532	40 073
Honoraires professionnels	16 185	12 025
Intérêts et frais bancaires	998	847
Logiciels	10 066	6 372
Papeterie et frais de bureau	24 119	20 582
Programme Vacances-été (transport et droits d'entrée)	23 074	24 231
Projet «Stadacona bouge à l'année»	14 870	18 242
Projet «Transports collectifs»	2 025	2 158
Salaires et charges sociales	1 576 088	1 487 931
Taxes et permis	18 276	18 178
	<u>2 115 018</u>	<u>1 996 638</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>387 146</u>	<u>301 186</u>

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

						Exercice clos le 31 mars	
						2026	2025
	Investi en immobilisations corporelles \$	Affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles \$	Affecté pour les projets futurs en ressources humaines \$	Fonds Jean- Guy Drolet \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	570 238	500 000	150 000	7 925	1 872 770	3 100 933	2 799 747
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(35 622)			5 734	417 034	387 146	301 186
Affectations internes (note 3)		1 000 000			(1 000 000)		
SOLDE À LA FIN	534 616	1 500 000	150 000	13 659	1 289 804	3 488 079	3 100 933

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice clos le 31 mars	
	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	387 146	301 186
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés	(39 625)	(39 431)
Amortissement des immobilisations corporelles	75 247	76 209
Intérêts réinvestis	(73 027)	(48 828)
	349 741	289 136
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 4)	(58 475)	26 554
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	291 266	315 690
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme		(500 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 948)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(509 948)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles, soit les flux de trésorerie liés à l'activité de financement		4 100
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	291 266	(190 158)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 085 321	1 275 479
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 376 587	1 085 321

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse - compte épargne.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

BILAN

	Au 31 mars	
	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	162 881	516 196
Encaisse - compte épargne	1 213 706	569 125
Comptes clients et autres créances (note 5)	99 153	99 945
Frais payés d'avance	9 618	9 030
Dépôt à terme, 2,6 %, échéant en novembre 2026	517 995	500 000
	2 003 353	1 694 296
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME		
PLACEMENTS (note 6)	1 290 874	1 235 842
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	1 057 913	1 133 160
	4 352 140	4 063 298
TOTAL DE L'ACTIF		

Pour le conseil d'administration :

Administratrice

Administrateur

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

BILAN

	Au 31 mars	
	2026	2025
	\$	\$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	145 500	95 478
Produits reportés	45 622	97 816
Apports reportés (note 9)	149 642	206 149
	340 764	399 443
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME		
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)		
	523 297	562 922
	864 061	962 365
TOTAL DU PASSIF		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	534 616	570 238
Affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 500 000	500 000
Affecté pour les projets futurs en ressources humaines	150 000	150 000
Fonds Jean-Guy Drolet	13 659	7 925
Non affecté	1 289 804	1 872 770
	3 488 079	3 100 933
TOTAL DE L'ACTIF NET		
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		
	4 352 140	4 063 298

LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

1- STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Centre Récréatif St-François-d'Assise Inc. est un organisme qui a pour mission la socialisation des gens du quartier en leur offrant des activités diversifiées pour tous les âges. Le Centre Récréatif St-François-d'Assise Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il opère sous le nom de «Centre communautaire Jean-Guy Drolet».

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que sa réception est raisonnablement assurée et à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

Les droits d'inscription aux activités, la gestion des bains libres et les activités d'autofinancement sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant des quilles, de la restauration et du bar sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de loyer provenant de contrats de location-exploitation sont inclus dans les résultats selon une formule linéaire sur la durée du bail.

Les produits provenant du bingo et les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Actif net investi en immobilisations corporelles

L'organisme a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Fonds Jean-Guy Drolet

L'organisme a décidé de grever d'une affectation interne les montants reçus suite au décès de Jean-Guy Drolet en vue de projets futurs.

LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse - compte épargne, des clients, des apports à recevoir et des dépôts à terme. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception d'un terrain et d'un bâtiment qui ont été évalués selon leur évaluation municipale lors de leur acquisition en octobre 1982. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels ou les durées indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux ou durées
Bâtiments	Linéaire	25 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %

Les œuvres d'art ne sont pas amorties.

LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Logiciels » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- AFFECTATIONS INTERNES

En 2022, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 150 000 \$ pour des projets futurs en ressources humaines et un montant de 500 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. En avril 2025 et en mars 2026, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants additionnels de 500 000 \$ chacun pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, portant ainsi l'affectation totale à 1 500 000 \$ au 31 mars 2026. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

4- VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	792	(57 719)
Frais payés d'avance	(588)	(1 052)
Créditeurs	50 022	(63 044)
Produits reportés	(52 194)	50 188
Apports reportés	(56 507)	98 181
	<u>(58 475)</u>	<u>26 554</u>

5- COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2026	2025
	\$	\$
Clients	3 696	10 426
Apports à recevoir	76 821	81 256
Sommes à recevoir de l'État	18 636	8 263
	<u>99 153</u>	<u>99 945</u>

6- PLACEMENTS

	2026	2025
	\$	\$
Dépôts à terme		
1,7 %, échéant en février 2027	42 790	42 075
2,45 %, échéant en janvier 2029	1 248 084	1 193 767
	<u>1 290 874</u>	<u>1 235 842</u>

Le montant du placement échéant à court terme est de 42 790 \$. Comme l'organisme n'a pas l'intention de réaliser son placement au cours du prochain exercice, ce placement est demeuré comptabilisé dans les placements à long terme.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Terrains	81 424		81 424	81 424
Bâtiments	2 818 081	1 886 625	931 456	998 033
Matériel informatique	29 323	26 704	2 619	3 274
Matériel roulant	20 346	19 857	489	698
Mobilier et équipement	287 429	256 205	31 224	39 030
Oeuvres d'art	10 701		10 701	10 701
	3 247 304	2 189 391	1 057 913	1 133 160

8- CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	125 500	75 478
Allocations de retraite futures (note 10)	20 000	20 000
	145 500	95 478

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

9- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges du projet de sécurité alimentaire incluant «Stadacona bouge à l'année». Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	124 074	13 268
Montant viré aux produits	(219 514)	(168 737)
Montants reçus ou à recevoir au cours de l'exercice		
Caisse Desjardins de Limoilou	7 020	
Centraide	57 241	21 335
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	50 000	64 016
Centre Louis-Jolliet	11 306	5 905
Conseil de Quartier Vieux-Limoilou		4 500
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		46 571
Office municipal d'habitation de Québec	10 000	10 000
Patro Roc-Amadour		33 222
Ville de Québec	6 000	92 178
Autres	5 624	1 816
Solde à la fin	51 751	124 074

Les apports reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

Solde au début	82 075	61 528
Montant viré au produits	(482 597)	(450 145)
Montants reçus au cours de l'exercice		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	217 887	205 644
Ville de Québec	280 526	265 048
Solde à la fin	97 891	82 075
	149 642	206 149

LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

10- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme a versé à des employés permanents une contribution à un régime volontaire d'épargne retraite. Cette contribution représente 8 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2026 est de 50 484 \$ (49 145 \$ en 2025). De plus, l'organisme s'est engagé à verser une allocation à la retraite à deux membres de la direction au montant de 20 000 \$ chacune au moment de leur départ à la retraite. Ces allocations de retraite d'un montant total de 40 000 \$ ont été passées en charge dans l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2025, une allocation à la retraite a été versée à un membre de la direction qui a pris sa retraite. Le montant total versé a été de 22 324 \$, soit le montant de 20 000 \$ provisionné en 2022 et les intérêts au montant de 2 324 \$ qui ont été passés en charge dans l'exercice 2025.

11- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à des rénovations des bâtiments de l'organisme et à l'acquisition d'équipements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	562 922	598 253
Montant viré aux produits	(39 625)	(39 431)
Montant reçu pour l'exercice Ville de Québec		4 100
Solde à la fin	523 297	562 922

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'organisme n'est exposé à aucun risque important découlant d'instruments financiers au 31 mars 2026.

13- ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue à la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 10 066 \$ en 2025 (2025 : 6 372 \$). Ces charges sont présentées sous la rubrique « Logiciels » à l'état des résultats.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

14- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

ANNEXES

	Exercice clos le 31 mars	
	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE A - REVENUS D'INSCRIPTIONS		
Inscriptions au Programme Vacances-été	148 622	143 408
Inscriptions aux activités - Centre communautaire Jean-Guy Drolet	32 273	20 589
Inscriptions aux activités - Centre Ferland	328 244	325 599
	509 139	489 596
ANNEXE B - REVENUS DE LOCATION		
Centre communautaire Jean-Guy Drolet	25 129	22 984
Centre Ferland	78 375	78 241
	103 504	101 225
ANNEXE C - SUBVENTIONS ET AUTRES SOUTIENS FINANCIERS		
Caisse Desjardins de Limoilou	14 500	16 000
Député de Jean Lesage	2 300	1 600
Emploi d'été Canada	15 453	15 119
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	5 191	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	216 841	187 066
Ville de Québec - Programme d'aide aux centres privés de loisir communautaire	265 756	263 079
Ville de Québec - Gestion des bains libres	168 563	154 672
Ville de Québec - Gestion des bains libres - Piscine du Domaine Maizerets	44 422	42 322
Ville de Québec - Programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux	25 000	
Ville de Québec - Programme de Vacances-été	307 983	269 025
Ville de Québec - Soutien aux opérations du Centre Ferland	248 078	237 836
Ville de Québec - Soutien aux opérations du Centre Marchand	82 629	66 648
Ville de Québec - Autres	3 000	5 472
	1 399 716	1 258 839